

Marché public de prestations intellectuelles – Elaboration d'un plan-guide pour l'aménagement urbain du bourg de MAUVES-SUR-LOIRE

Le maire de MAUVES SUR LOIRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

VU la délibération n° 2020-03-01 du conseil municipal en date du 12 juin 2020 portant sur les délégations de compétences du conseil municipal au maire l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et dans la limite d'un montant de 89 999€ HT.

Vu le code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

CONSIDERANT l'envoi à la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence le 17 février 2023 ;

CONSIDERANT la réception de 9 candidatures avant la date limite de réception des offres fixée au 14 mars 2023 à 17h00 et le classement établi suite à l'analyse des offres effectuée par les services ;

DECIDE

- D'attribuer le marché public de prestations intellectuelles « élaboration d'un plan-guide pour l'aménagement urbain du bourg » à la société CITTA Urbanisme & Paysage, sise 11 passage Douard 44000 NANTES, pour un montant total de 89 525,00 € HT et une durée maximale d'exécution de 18 mois.
- De notifier le marché à la société CITTA Urbanisme & Paysage par courrier en date du 4 avril 2023.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 4 avril 2023

Le Maire,

Emmanuel TERRIEN

